Sujet : [INTERNET] projet éolien de Varzay
De : Pascal Yernaux <yernaux.p@skynet.be>
Date : 14/09/2019 17:10
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Christian Lavalette,

Je souhaite m'opposer au projet éolien de Varzay.

Bien entendu la production énergétique doit à l'avenir devenir verte, renouvelable, décarbonée et l'éolien peut faire partie des solutions, mais est-elle la seule, la plus judicieuse à cet endroit ?

Pourquoi alors la discussion coupe court à chaque fois qu'il s'agît d'éolien, sa définition au sein de la CEE est des plus farfelue, une simple liste avec au-dessus, devinez.
Même esprit pour certaines adjudications au prix du MW prohibitif et de plus financé par la collectivité.
Alors que penser du processus de financement et des décisions politiques dans un pays démocratique comme la France.
L'éolien pose de sérieux problèmes parce qu'il est géré par des financiers dans une logique capitaliste, néo-libérale.
Un modèle qui vit sur l'exploitation des ressources et de l'énergie pour entretenir la production industrielle. Aujourd'hui et presque partout dans le monde, industrie et politique s'associent, le premier pour grandir et faire des bénéfices et le second est alors pieds et poings liés. En France, c'est encore gentil, mais dans certains pays, on règle ça tout autrement !

Nos dirigeants sembleraient oublier que ces mêmes sociétés ouvrent ou ferment le robinet de l'ensemble des ressources planétaires. Nous voilà donc pris au piège. Ici se sont des communes qui se financent partiellement par les taxes ou redevances perçues. Aussi et c'est plus qu'alléchants, des emplois serait crées, mais ce n'est pas le cas si on examine d'autres solutions, la création d'emplois serait sans pareil! Mais, certains se gavent, ce n'est plus acceptable à la vue de l'urgence climatique, si toutefois .

Partout dans le monde, l'économie primaire est basée sur les ressources et donc sur sa consommation et sa valeur. Avec les parcs éoliens en mer et sur terre, la logique est identique. On crée des besoins de consommations et on fournit en masse la matière première, de l'énergie, des minerais, des minéraux et j'en passe. Pendant ce temps, les pays émergents comme la chine s'installent dans le besoin, tout le monde suit, mais à quel prix ? En Afrique, en chine et en Amérique du Sud, les conditions de travail sont inacceptables, même le Canada ressemblera bientôt à un gruyère tellement la demande est exponentielle. Notre transition énergétique est-elle écologique ? Que dire alors des modes de production, béton, carbone et bien sûr le Néodyme, les plus grandes éoliennes nécessite jusqu'à une tonne de terre rare. Pour l'obéir se sont des centaines voir des milliers de tonnes qui doivent être triées et traitées par des procédés qui provoquent non seulement une pollution effroyable (Acide chlorhydrique, dégagement radio-actif) qui rendent toute terre stérile pour des décennies, mais aussi le développement de nombreux types de cancers. Des enfants sont piégés dans les réseaux maffieux et sont employés dans des mines clandestines, 30 % de cette production serait concernée. Les faits se passent dans une province chinoise, mais la demande est si importante que d'autres pays seront concernés.

À cette cadence, il ne faudra peut-être pas 100 ans, pour que l'ensemble des ressources exploitables de la planète ait disparu. Nous devons mettre en oeuvre une vision économe, durable permettant aux populations de vivre décemment tout en diminuant considérablement notre consommation en ressources naturelles. Si on regarde bien, la proportion la plus importante de nos besoins se situe encore dans le bâtiment et le transport. Le choix de produire encore plus n'est-il pas une erreur ? Faut-il s'aventurer dans une affaire de peu d'expériences et de retombées, ne serait-il pas par exemple, plus intelligent de rendre les bâtiments beaucoup moins énergivores ou les équiper de système d'apport énergétique individuel comme des chaudières à cogénération solaire ? La population allègerait considérablement ses charges financières et son emprise sur la planète. De plus, cela renforcerait et bien plus, la filière économique existante du bâtiment et celle des petits installateurs fortement générateurs d'emplois.

Mais, c'est le contraire de la politique mondiale, on favorise les grandes entreprises et l'augmentation du prix

global de l'énergie. Il faut également prendre en compte que l'injection de l'éolien crée des problèmes d'intermittence de la production et de décharge du circuit nucléaire et par cela, l'augmentation du prix de revient du MW nucléaire, augmenté du prix de l'éolien soit un prix moyen de l'énergie qui s'envole. L'impasse est proche et paradoxale ! Qui payera encore la facture, à moins de réduire la sécurité des centrales.. Ensuite, son abandon est un leurre, l'Allemagne s'y est déjà frottée depuis qu'elle a misé sur l'éolien, son niveau de pollution CO2 a largement augmenté.

Ensuite, si on peut s'opposer à ce choix, il convient d'observer ses fondements démocratiques. Que dire alors des infrasons non pris en compte avec des méthodes de mesure non adaptée ? Les champs électromagnétiques qui peuvent dans certains cas être très puissants et néfaste pour la santé, l'effet stroboscopique, le fait que 10 à 30% de la population développé des problèmes de santé, la dévaluation immobilière, le bruit aérien, la vue gâchée avec autrefois une nature paisible qui aujourd'hui offre ce spectacle affligeant. Bien entendu, la communication est favorable aux industriels et les moyens et le temps agissent pour asservir la population. Faut-il rappeler la richesse de la région.

C'est avec sincérité et insistance que je vous demande d'utiliser votre influence pour que la raison reviennent et que si éolien il y a, qu'il soit au moins bien pensé et donc respectueux de l'argent public.

En vous remerciant pour votre attention.

Pascal Yernaux
Auteur - Réalisateur
+32 470 55 13 59
+33 6 46 80 24 51
www.pascalyernaux.com
www.lespassagersdeole.com
www.lintrus.com

Sujet : [INTERNET] Éoliennes de Varzay.
De : Alain Gauguery <al.gauguery@orange.fr>
Date : 14/09/2019 17:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr le préfet, stop aux éoliennes en Charente maritime.
Mr je ne pense pas que vous donneriez votre accord pour l implantation d une éolienne à 600 mètres de votre résidence, ou d un proche, donc liberté égalité pour tous.
L éolien n est qu une histoire de fric à qui profite l histoire... ? Certainement pas aux riverains
Cordialement Mr le Préfet

Alain Gauguery

Envoyé depuis mon Orange Rise 51

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] non aux éoliennes à Varzay
De : Corinne de Menonville <cdemenonville@gmail.com>
Date : 14/09/2019 21:01
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur,
Une fois encore on cherche à contrer la volonté populaire en donnant la priorite à des promoteurs dénués de scrupules et s'enrichissant sur une totale imposture.

-Eolilennes? dans une zone peu venteuse? un non sens
-Eoliennes dans une zone à fort patrimoine architectural et historique? un massacre
Eoliennes dans une zone touristique? la fin de cette activité

Ouvrez les yeux! arrêtons d'être dupes.

Oui aux énergies renouvelables en concertation avec la population et le territoire.

En espérant que vous tiendrez compte de cet avis
Avec mes meilleures salutations

Corinne de Menonville
Présidente de l'association Coeur de Double (24)

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de VARZAY
De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>
Date : 14/09/2019 21:27
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

J'entends vous confirmer mon désaccord sur ce nouveau projet.

La douce Saintonge romane n'a pas besoin de ces nouvelles installations coupables de détruire les paysages et l'harmonie de régions paisibles.
Un non-sens en matière de protection des paysages.

Une fois encore les éoliennes sont positionnées très proches des habitations. De fidèles amis ont investi sur VARZAY pour leur retraite ; consultez les notaires, les habitations vont perdre 25 à 30 % de leur valeur !!

Pourquoi en France construit-on si près des habitations quand en Allemagne une distance de 1 000/ 1 200 mètres est minimum ?

Arrêtons le massacre de « la France d'en bas » !!

Merci de votre prise en compte.

Courtoisement.

Alain BOUCHET
06 83 81 07 83

Veuillez noter mon nouvel e-mail : abouchet@cargo17.fr

Sujet : [INTERNET] Enquête publique éolien Varzay
De : "Georges Berthu" <georges.berthu@wanadoo.fr>
Date : 14/09/2019 22:25
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Enquête publique sur le projet éolien de Varzay

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette

Veuillez noter ma totale opposition au projet éolien de Varzay. Avec ses éoliennes de 200 mètres de hauteur au milieu de la Saintonge romane, ce projet montre un total mépris du cadre de vie des gens. Il montre aussi un total mépris des citoyens, qui ont été mal informés, et même des élus de Varzay qui se sont prononcés contre le projet.
Ces parcs éoliens qui se multiplient n'apportent pas la moindre solution au problème crucial de la réduction des émissions de gaz à effet de serre : on diminue la part du nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, et on le remplace par de l'éolien, producteur intermittent d'énergie qu'il faut compléter, en conséquence, par des formes d'énergie rapidement disponibles, notamment des centrales au gaz émettrices de gaz à effet de serre. Total : davantage de gaz à effet de serre. C'est une vraie politique de Gribouille. Et c'est pour cela qu'on massacrerait la Saintonge romane, avec bien d'autres zones rurales !

Georges Berthu
16240 Longré.

Sujet : [INTERNET] Éolienne à Saintonge Romane
De : Jean Pierre KOLLHOFF <jpgkollhoff@gmail.com>
Date : 15/09/2019 09:44
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Halte au scandale financier des éoliennes. Cette soit disant énergie verte qui remplie les poches des promoteurs et de certains hommes politique et c'est le bon peuple qui paye sur sa facture d'électricité les générosités des politiques.
Jean Pierre KOLLHOFF
n° 9 lieu dit Vron
86510 BRUX

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Varzay
De : lelineau <patrice.petit@lelineau.fr>
Date : 15/09/2019 10:11
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime

Je m'oppose fermement au projet éolien de Varsay pour les raisons suivantes :

- **Manque de concertation**
- **Non prise en compte de l'avis défavorable des élus, des scientifiques**
- **Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane**
- **Une zone sans vent – Un projet inefficace pour la cause environnementale**
- **Le projet entrainera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens**
- **Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximités**

Je vous demande donc de refuser ce projet de destruction de notre environnement de de gâchis économique.

Recevez mes salutations respectueuses.

Patrice PETIT

Provenance : Courrier pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Enquête éolienne.
De : Bibi Bobo <msp0594@gmail.com>
Date : 15/09/2019 13:11
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis contre l implantation d éoliennes à Varzay. Il est inadmissible que l'on continue à implanter ce type d'installation qui ne sont pas verte du tout. De la construction à la mise en service, il n'y a rien de vert dans tout ça.
Plusieurs centaines de tonnes de beton, des kilos de terres rares, du polyester, la terre arable non utilisée.
Par contre au niveau financier c'est le jackpot, le système éolien rapporterait 300% de plus que le livret A.
Belle arnaque.
La société qui est créé pour chaque parc au capital social de quelques milliers d'euros, elle ne pourra faire face aux frais de démantèlement. La provision de 55000 euros ne suffira pas a la déconstruction !!.

C est pour tout ça et le reste que je me prononce contre ce projet.
Lafon Pascal
86310 la Bussière

Sujet : [INTERNET] avis projet éolien Varzay
De : "E.D.I.91 Olivier MARTIN" <edi91@orange.fr>
Date : 15/09/2019 14:16
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur LAVALETTE,

Je viens régulièrement en vacances dans le secteur de Varzay .

Je m'oppose au projet éolien de Varzay pour toutes les raisons évoquées dans l'argumentaire ci-joint .

Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis .

Cordialement .

Olivier MARTIN

— Pièces jointes :

Argumentaire Olivier MARTIN.pdf 30 octets

La vérité sur les éoliennes industrielles: l'énergie produite n'est absolument pas la solution pour la transition énergétique et pour pouvoir sortir du nucléaire : les machines sont très loin d'être écologiques et elles défigurent nos paysages.

A présent, il est grand temps d'ouvrir les yeux sur ce phénomène dévastateur et d'arrêter le gâchis financier et environnemental !

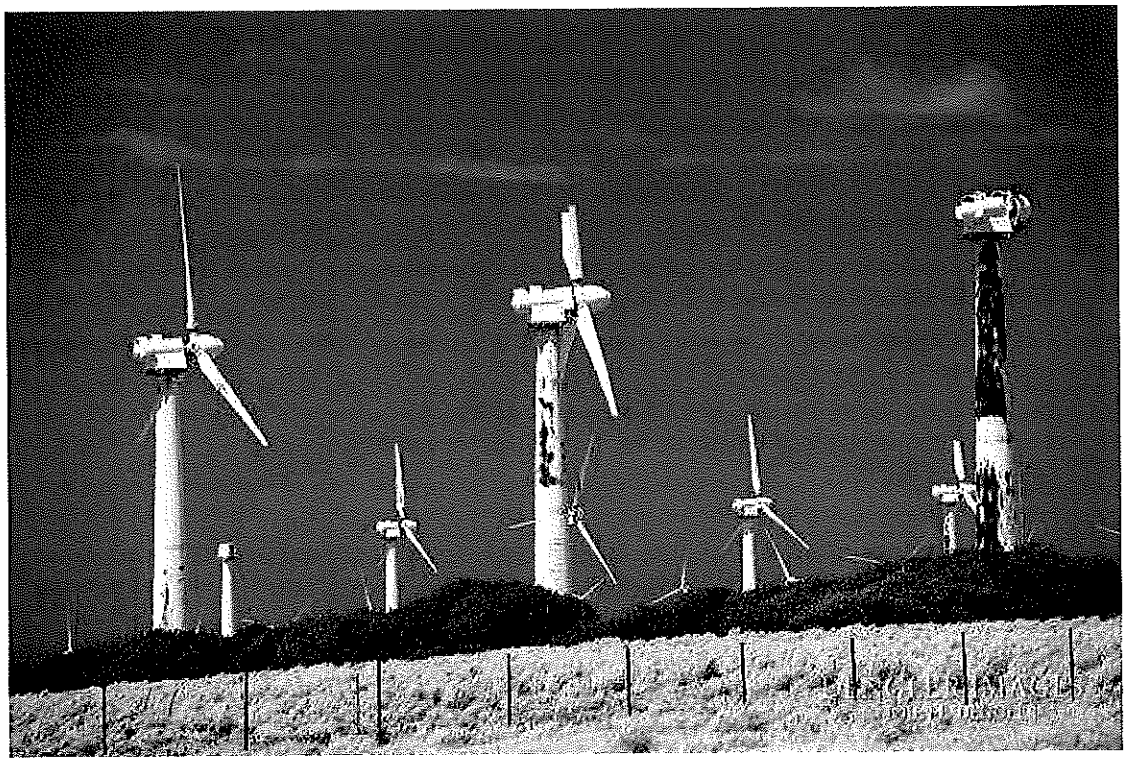

Photo d'éoliennes rouillées, abandonnées par les sociétés actionnaires qui ont disparu de la nature, à la fin de l'exploitation des machines , aux Etats Unis.

1- **La pollution visuelle :** implanter une éolienne de 200 m de haut (c'est à dire de la taille de la Tour Montparnasse à Paris) n'a rien à voir avec le fait de planter un arbre. Aussi il conviendrait d'arrêter d'appeler cela des parcs ou des fermes. Même implantées à la frontière de votre commune, ***elles se verront depuis n'importe quel endroit où vous vous trouverez.*** Les élus qui votent « pour » ne se rendent en général pas compte de la réalité de l'impact visuel et ne réalisent vraiment la taille réelle de ces immenses machines, seulement une fois qu'elles sont construites. Philippe Derey-Viaud, conseiller municipal de la commune de La Chapelle-Gaudin (située dans les Deux Sèvres et très proche de chez nous) au moment du projet, a voté « pour » et le regrette amèrement, notamment à cause des nuisances sonores. Il déclare aussi « avoir été trompé par les photos. Les perpectives étaient faussées par rapport à la réalité. Les notions étaient très vagues » (article publié sur lanouvellerepublique.fr le 14/12/2012 intitulé : à côté d'une éolienne Un bruit d'avion permanent) .
Les promoteurs ont maintenant le droit d'implanter les éoliennes pratiquement n'importe où, il leur suffit de trouver un propriétaire foncier qui veuille bien leur signer un bail. ***Une telle anarchie est sans précédent dans l'histoire de l'aménagement du territoire français!*** Elles peuvent être construites en zone naturelle, en zone agricole, en zone montagne, en zone littoral, en forêt, dans les parcs naturels régionaux, et même dans les zones périphériques des parcs nationaux, dans les zones Natura 2000, dans certains cas dans les zones de Protection Spéciales de la directive européenne des oiseaux, en mer dans les parcs naturels marins. Elles sont à présent ***dispensées de permis de construire !*** (ordonnance et décret du 26 janvier 2017), quid du code de l'urbanisme ?
Depuis le 29 novembre 2018, le Décret n° 2018-1054 relatif aux éoliennes terrestres, simplifie et écourte les procédures d'autorisation de projet et oblige ses opposants à aller plaider directement en cours administratives d'appel en cas de contentieux !

2- **Les risques sanitaires avérés pour les êtres humains... :** les émissions sonores et infra-sonores générées par les aérogénérateurs. L'effet stroboscopique produit par les pales à chaque passage régulier devant le mât, le « bruit audible » à la fois continu au niveau de la nacelle, mais surtout celui que génèrent les pales lorsqu'elles fendent l'air en tournant. Avec ***un rapport alarmant de l'Académie de médecine*** en 2017 qui conclut à l'existence d'un ***« syndrome des éoliennes »*** qui génère un réel mal-être chez les personnes touchées (stress, insomnies, troubles neurologiques et organiques...). Les publications scientifiques se multiplient et les rapports sont accablants. Les médecins allemands réunis en congrès du 12 au 15 mai 2015 tirent la sonnette d'alarme. En France, pas moins de 21 députés ont fait une proposition de loi (n°1005) en date du 30 mai 2018, afin que les éoliennes ne soient pas installées à moins de 10 fois la hauteur du mat le plus élevé d'une habitation, soit à ***2000 mètres d'éloignement minimum pour une machine de 200 mètres de haut***. Alors que la distance réglementaire chez nous est de 500 mètres actuellement, aux Etats Unis : c'est 2000 m (voire 3200 m dans certains cas), en Espagne : 2000 m, en Allemagne : 1500 m.
Ajoutons à cela les clignotements incessants en haut des mâts, visibles la nuit en permanence et à des kilomètres, qui contribuent à masquer la beauté des ciels étoilés de nos campagnes par leur pollution lumineuse .

3- **...mais aussi pour les animaux, le bétail, la production du lait :** En effet, si les éoliennes menacent notre santé elles menacent tout autant les animaux de compagnie, d'élevage et d'agrément , notamment à cause du bruit , infrasons , ondes électromagnétiques et basses fréquences, auxquels ils sont très réceptifs ! Cela provoque : des états anxieux , manque de productivité laitière , cas de stérilité et difformité , retard de croissance , comportement hostile et agressif, irritation , baisse de la ponte ! Le bétail , les porcs, les chevaux , les volailles , les chiens ... sont très sensibles ! ***Des exploitants se voient refuser l'installation d' un élevage de volailles dans le rayon de 1500m d'un projet éolien !*** Il existe des témoignages accablants d'exploitants agricoles qui assignent en justice le promoteur éolien suite à la ***dégradation de l'état sanitaire de leur cheptel confirmée par des experts*** (article du Figaro du 17/09/2015, témoignage de l'exploitant agricole Yann JOLY visible sur Utube ...)

4- **La dévalorisation de 20 à 40 % de la valeur vénale des biens immobiliers** pour les riverains, en fonction de leur situation géographique par rapport aux machines (étude de l'économiste Bernard GRANGE de novembre 2017, recueil concret d'arguments de la FED : Fédération d'Environnement Durable, livre de Jean Louis Butré). ***La gêne occasionnée est constatée jusqu'à une distance de 2 km !***

C'est d'une logique implacable : si vous recherchez un bien, allez-vous privilégier celui que vous avez visité qui se trouve à 700 mètres d'une éolienne ou dont la principale vue est celle d'un parc éolien ? En France, les jurisprudences concernant l'annulation de la vente ou le dédommagement financier des acheteurs se multiplient à l'encontre des vendeurs qui auraient omis de leur divulguer le futur projet d'un parc prévu sur la commune (jugement du TGI de QUIMPER du 21 mars 2006 confirmé par la Cour d'appel de Rennes du 20 septembre 2009 : *Saint-Coulitz (Finistère)*, jugement du TGI d'Angers du 9 avril 2009 : Tigné (Maine et Loire), jugement du TGI de Quimper du 9 octobre 2007 confirmé par la cour d'appel de Rennes du 18 mars 2010 : Le Trevoux (Finistère), jugement du TGI de ***Bressuire*** du 3 mai 2010 : Saint Martin de Sansay (79290), jugement du TGI de Montpellier du 4 février 2010 : le tribunal ordonne la démolition de 4 éoliennes en raison du trouble visuel et auditif qu'elles imposaient à un domaine viticole, etc.etc.

5- **La fuite du tourisme** pour les communes, de certains de leurs habitants, des locataires de gîtes, de chambres d'hôtes. C'est devenu un critère rédhibitoire pour les clients occasionnels dans leur recherche de location. ***Qui viendrait habiter une campagne avec vue sur un site éolien industriel ?***

6- **La pollution engendrée par leur fabrication:** ***chaque socle nécessite environ 400 m3 de béton***, soit entre 1000 et 1500 tonnes ! Pour atteindre l'objectif de 20 000 éoliennes d'ici 2030, il faudrait 30 millions de tonnes de béton, soit l'équivalent de la production annuelle totale en France (donnée de 2008). ***Le mât et l'armature requièrent quant à eux 25 à 40 tonnes d'acier*** selon les modèles. Les pales sont formées de matériaux composites, ***un mélange de fibre de verre et de résines, non recyclables***. Les seuls déchets de plastique de pales atteignent 225 000 tonnes par an au niveau mondial selon « Scotish Natural Heritage ». L'électronique nécessite ***des composants tels que le silicium, l'aluminium, ou des plastiques polypropylènes (pétrole).*** Du cuivre est utilisé pour réaliser les bobinages de la génératrice, ainsi que les câbles, le système de chauffage et de refroidissement, le transformateur et le système de mise à la terre, pour un total estimé à ***300 tonnes de cuivre par éolienne***. Chaque éolienne contient ***600 litres d'huiles industrielles*** dont plusieurs fuites ont été observées. Il suffit de 10 litres d'huile pour polluer le sol en milieu naturel et atteindre un taux critique.

7- **L'utilisation de terres rares** : Derrière cette appellation commune se cache une famille de 17 métaux (néodyme, dysprosium, praséodyme...) très dispersés dans l'écorce terrestre et souvent des sous-produits de l'industrie minière. ***La Chine***, via une politique agressive, ***est parvenue à contrôler 90 % du marché mondial***. Cela au prix d'une ***politique extractive redoutable pour l'environnement, comme pour celles et ceux qui y travaillent***. Le journaliste Guillaume Pitron témoigne que dans la ville sinistrée de Baotou, en Mongolie, où il a pu se rendre, près des centres d'extraction sous haute surveillance et des hectares d'usines et de raffineries, il a découvert « un gigantesque réservoir artificiel au creux duquel des dizaines de boyaux métalliques vomissent des torrents d'eau noirâtre en provenance des raffineries attenantes. Dix kilomètres carrés d'effluents toxiques dont le trop-plein déborde par intermittence dans le fleuve jaune », tandis qu'un village voisin est surnommé « village du cancer ». A l'heure actuelle, « les quantités de terres rares utilisées pour les éoliennes sont de l'ordre de 200 kg/MW » notaient en 2015 les chercheurs de l'Ancre.

8- **La pollution de la dalle en béton armé qui restera éternellement en place** : En effet le retrait entier n'est pas prévu dans l'obligation du démantèlement en France (contrairement à l'Allemagne par exemple). Seule une partie sera enlevée sur un mètre de profondeur, ***aucune culture ne sera jamais possible à cet emplacement et le béton armé continuera à polluer le sol et la nappe phréatique***, empêchant également l'écoulement naturel de l'eau.

Si nécessaire par la suite, l'enlèvement du reste du socle restera à la charge du propriétaire du terrain. Ce coût est estimé par des professionnels au minimum à 250 000 euros par éolienne. A la moindre pollution, ce coût sera plus élevé. ***Si l'exploitant fait défaillance*** et disparait, comme malheureusement on le prévoit pour un certain nombre, ***l'intégralité du coût de démantèlement (- les 50 000 euros provisionnés) sera à la charge du propriétaire du terrain... et de ses enfants ...***
Depuis 2011, les éoliennes dépendent du régime des installations ***classées ICPE*** (Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement).
Ce classement engage le propriétaire foncier à démonter les installations industrielles et à dépolluer son terrain (béton compris) en cas de faillite ou de désertion du locataire exploitant !

9- **L'impact sur l'avifaune :** Les oiseaux migrateurs, principalement des passereaux, représentent environ 60 % des ***cadavres retrouvés***. Les roitelets à triple bandeau et les martinets noirs, impactés principalement lors de la migration postnuptiale, sont les espèces les plus dénombrées sous les éoliennes françaises. Les rapaces diurnes, représentant 23 % des cadavres retrouvés – principalement pendant la période de nidification – forment le deuxième cortège d'oiseaux impacté par les éoliennes.
Sur les 97 espèces retrouvées, 75 % sont officiellement protégées en France. 10,2 % des cadavres appartiennent à des espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux tels que le faucon crécerellette, le milan royal, le milan noir ou le busard cendré et 8,4 % appartiennent à des espèces considérées comme menacées sur la liste rouge française à l'instar du gobemouche noir, du bruant jaune, etc... (informations de la LPO : ligue pour la protection des oiseaux).
Concernant des chauve-souris, leur mortalité est estimée jusqu'à 69 individus par an et par éolienne (données de la «Société française pour l'étude et la protection des mammifères»).
La vitesse de l'extrémité d'une pale de 50 mètres, pour un mât de 100 mètres, peut atteindre 250km/h.

10- **Le phénomène de haine** qui va découler de ces choix entre les quelques personnes, représentants, élus au conseil municipal, qui votent « pour » le projet, sans concertation aucune, et les habitants qui sont « contre », ou les riverains des communes voisines qui seront concernés directement par les nuisances, sans bénéficier des avantages financiers . De nombreux conseillers municipaux sont convaincus du bien-fondé de l'éolien et sont probablement de bonne foi en souhaitant surtout apporter des fonds supplémentaires à leur municipalité, mais très souvent : ils ne connaissent pas les conséquences de la mise en place des machines, après avoir seulement écouter le discours très convaincant du promoteur. Ces derniers leur font aussi comprendre que s'ils refusent le projet, la commune voisine, elle, acceptera certainement et aura tous les avantages à leur place. Certaines communes n'hésitent pas à sacrifier un autre village riverain en préservant leur bourg principal ! Avec de tels choix : imaginez ***l'importance des tensions*** qui risquent d'apparaître ***entre les habitants***?
Et les propriétaires terriens qui vont imposer des nuisances aux autres, à leur seul bénéfice, d'autant plus égoïstement s'ils habitent loin des machines ! Dès que le projet est ébruité, la division s'installe à tous les niveaux : amis, famille, associations, équipe municipale, groupes d'entraide, Cuma, chasseurs pour lesquels le terrain ne sera plus accessible, etc...

11- **L'argent public gaspillé** par milliers d'euros à la charge du contribuable et redistribué à quelques promoteurs, quelques actionnaires exploitants, peu scrupuleux. EDF est contraint d'acheter 82 euros le Mégawattheure et le revend nettement moins cher sur le marché européen.
Les investisseurs qui financent les parcs éoliens sont assurés d'un rendement garanti par l'Etat très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants. ***Les victimes*** de cet effet d'aubaine ***sont l'ensemble des consommateurs d'électricité***, y compris les familles les plus modestes qui, par le biais d'une fiscalité ad hoc, assurent sans le savoir la rentabilité de ces montages financiers.
La durée du contrat de rachat de la production par EDF est de 15 ans et non renouvelable.
La taxe CSPE sur nos factures représente environ 16 % du montant global en moyenne. Elle participe grandement à ce financement, tout comme la taxe carbone.

12- **Une technologie achetée à l'étranger :** les machines ne sont pas de fabrication française. Elles sont toutes importées depuis l'étranger, principalement d'Allemagne et du Danemark, pour un montant total de 21 milliards d'euros (citation de Jean Louis Butré dans une interview du 13 décembre 2017). Ces achats creusent ***le déficit commercial de notre pays.***

13- **L'aberration du développement de cette énergie renouvelable :** l'électricité ne peut être stockée et la production est aléatoire. C'est ***l'une des façons les moins efficaces et les plus onéreuses de produire de l'électricité***, du fait de l'intermittence du vent. Une éolienne ne fonctionne en réalité qu'à 23% de sa puissance nominale. Lorsqu'elle ne tourne pas, ou au ralenti, il faut compenser ce manque de production avec celle des centrales thermiques, seules aptes à les remplacer en temps réel et grosses émettrices de CO^2 («Eoliennes : chronique d'un naufrage annoncé» de Pierre Dumont). En Allemagne ce sont les centrales au charbon qui font ce travail ! ***La France compte à ce jour 8000 éoliennes. Il en faudrait au moins 50 000 pour remplacer le nucléaire***. Il y en aurait donc absolument partout ! ***Il faudrait recouvrir 1/13ième de la France, soit l'équivalent d'une région entière !*** («La France dans le noir» d'Hervé Machenaud »)

14- **Les exemples, pourtant ignorés, des pays voisins qui ont abandonné l'éolien :** Aujourd'hui, ce sont 2,4 GW éoliens allemands qui s'apprêtent à voir la fin de leurs avantages tarifaires et ouvrent une véritable «vague de démantèlement». Selon Heinrich Neumann, la seule année 2020 devrait voir le démantèlement de 4500 machines, désormais considérées non rentables sans aide d'État.
L'Ecosse et l'Espagne (suppression des subventions en 2012), ont arrêté d'en construire et ***ne savent plus comment faire pour leur démantèlement***. Ces pays ont développé l'éolien bien avant nous !

15- **Le démantèlement couteux** et bien plus cher que ne veulent bien le laisser entendre les promoteurs. Seule obligation pour eux : provisionner la somme de 50 000 euros, alors que le coût est ***estimé par des professionnels entre 100 000 euros et 850 000 euros***. Personne ne peut prétendre connaître le coût exact, mais tout le monde s'accorde à dire que la somme de 50 000 euros est très loin d'être suffisante. Or, les projets sont souvent portés par des sous-filiales dotées d'un capital de quelques milliers d'euros, voire de 100 euros seulement, lequel constitue à l'évidence une solide garantie de financement du démantèlement futur ! ***La durée de vie d'une éolienne avant démantèlement est de 20 ans maximum. Qui paiera les frais*** lorsque le gouvernement français finira par réaliser la bêtise du dévelopement de la filière, fera marche arrière et cessera de suventionner cette énergie dans les prochaines années, voire dans les prochains mois (paralysie de cette filière due à l'arrêt des subventions dans d'autres pays européen à présent) ? : ***les sous filiales d'exploitation au capital de 100 euros ? Ou bien les propriétaires terriens, leurs enfants ? Puis après la faillite de ces derniers : les communes et leurs habitants ?***
En Rhénanie du Nord, un décret de novembre 2015 impose un provisionnement de 6.5% du prix total de l'installation, soit 715 000 euros pour une grosse Enercon E 126 (Eolienne on-shore de 7580 KW), dont le coût est de 11 millions d'euros. Pour une éolienne terrestre de 4.5 millions d'euros comme celles qui sont installées actuellement, il faudrait provisionner 300 000 euros avec un tel décret ! Pour information, une éolienne a été détruite à l'explosif le 17 juin 2014 à Antheny (Charleville-Mézières), suite à un incendie qui s'est déclaré au niveau de la nacelle le 9 janvier 2014 (1er démantèlement de ce type en France !) . Le coût indiqué sur le devis de CARDEM adressé à NORDEX est de 413 781.78 euros, prix de revente des matériaux recyclables inclus (document officiel en date du 6 mars 2014 concernant l'éolienne E10 et qui peut être retrouvé aisément sur divers sites internet).

16- **Les propriétaires terriens démarchés laissés dans l'ignorance :** ils sont directement concernés en signant des baux emphytéotiques, en ne voyant que le montant des loyers promis, doivent savoir que ***leur terrain ne sera plus classé « agricole »*** mais « bâti industriel ou commercial », ce qui signifie ***: amputation des DPU et des subventions et changement de régime fiscal au niveau du foncier***. Ils devront aussi ***payer CSG/RDS sur les loyers perçus, lesquels devront être cumulés avec leurs revenus.*** Ils devront se munir d'une assurance RC recours.

D'autre part, dans le cas futur où l'exploitant, qui aura multiplié les entités juridiques, jugera que l'exploitation n'est plus suffisamment rentable, il s'arrangera pour déposer le bilan et se retrouver en cessation de paiement.
Dans cette hypothèse, la loi impose alors au propriétaire foncier, qui ne percevra plus de loyers, de prendre le relais. C'est alors que les 50 000 euros contractuellement réservés pour cette opération seront loin de couvrir le coût réel du chantier. Les propriétaires subissent deux énormes menaces qui sont ***des bombes à retardement sur leur patrimoine***. Ils devraient faire relire leur bail par des experts ou des avocats indépendants avant qu'il ne soit trop tard !

Attention : une Promesse de Bail signée est un engagement définitif !

Les USA comptent 14 000 éoliennes abandonnées (information dans « American Thinker »). ***Les sociétés qui les possédaient se sont évanouies !***

17- **L'agissement condamnable des promoteurs** : leur manière sournoise de présenter d'abord le projet aux propriétaires terriens pour leur faire signer un bail emphytéotique, puis de convaincre les maires de petites communes, afin qu'ils deviennent eux-mêmes leur porte-parole auprès des élus pour le vote de « l'étude du projet » , et les convaincre en leur promettant des loyers annuels alléchants, tout cela en catimini, en petit comité, presqu'en secret, bien entendu sans informer du tout la population ou très peu. Et puis arrive l'étude de faisabilité avec la pause d'un mât de 100 mètres de haut sur certains sites pour prendre des mesures pendant un an. Le conseil municipal prétend alors qu'il n'a donné son feu vert que pour une étude, mais il est déjà trop tard: c'est alors l'engrenage. ***Les habitants sont mis au courant lorsque le projet est déjà ficelé*** ou lorsqu'ils découvrent le mât et il est déjà trop tard !
Les promoteurs éoliens siègent de droit dans les commissions départementales de la nature, du paysage et des sites lors de l'examen des dossiers (juges et parties...)
Ils ***constituent pour chaque projet des sociétés coquilles au capital minimum dont les actionnaires changent au fil des années, selon des ramifications infinies en France et à l'étranger*** y compris dans les paradis fiscaux. ***La recherche de toute responsabilité en cas de problème risque de ne jamais aboutir.***
La FED estime que plus de 30% des parcs éoliens en fonctionnement ont été construits ou vont l'être sur terrains appartenant à des élus locaux. S'il est prouvé que les élus ont pris part au processus décisionnel, ces pratiques correspondent à des prises illégales d'intérêts qui ont été dénoncées dès 2015 par les rapports du Service Central de Prévention de la Corruption. Des condamnations ont été prononcées, des procès sont en cours. Dans le cadre de la construction des 2000 nouveaux parcs éoliens programmés pour 2023 par la « transition énergétique » ce phénomène d'une ampleur inégalée pourrait conduire à la corruption de près de mille communes rurales par les éoliennes.

18- **Les multiples alertes par différents organismes, certains liés au gouvernement** et pourtant complètement ignorées au nom de « la transition énergétique » :
_ **La Commission de Régulation de l'Energie** dans son rapport du 17/04/2014 rapporte que les parcs éoliens sont des sources de revenus indécents pour les investisseurs (parfois étrangers) .
_ **Le Service Central de la Préventions de la Corruption** en juin 2014 attire l'attention des pouvoirs publics sur les conflits d'intérêts et des procédés maffieux qui accompagnent les projets.
_ **L'Académie des Sciences** dans un rapport de janvier 2016, puis en avril 2017, conclue qu'en France, les éoliennes industrielles n'ont aucun intérêt et sont plutôt néfastes. Non seulement elles ne traitent pas le problème du dérèglement climatique, mais elles l'aggravent.
_ **L'Académie de Médecine** le 14/03/2006 appelle à prendre des précautions quant à la distance minimum à respecter pour préserver la santé des habitants. Puis publie un communiqué en mai 2017 sous le titre : « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres »
_ **L'Académie des Beaux-Arts** en 2007 appelle à préserver le paysage du premier pays touristique du monde.
_ **L'Institut Montaigne** en 2008 relève que l'argent serait dépensé plus efficacement s'il était consacré à favoriser les économies d'énergie.
_ **La lettre « Géopolitique de l'Electricité »** du 20 février 2018 affirme que les aides publiques sont totalement inadaptées. Le secteur électrique responsable de 6% des émissions de CO_2 reçoit, pour le

solaire et l'éolien, plus de la moitié des subventions, alors que les transports et les bâtiments résidentiels et tertiaires émettent pratiquement la moitié des gaz à effet de serre.

_ **La Cour des Comptes** dans un rapport de mars 2018 met en garde contre les risques budgétaires dans les années à venir. Les magistrats fustigent une politique qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse...

La Cour des comptes suggère au gouvernement de faire preuve d'un peu de bon sens !

Elle demande aussi plus de concertation entre les ministères, et un peu plus de transparence sur l'argent public engagé. Dans ses observations, elle rappelle que la CSPE est une taxe fiscale imposée au consommateur, mais dont le statut légal d'impôt n'a toujours pas été régularisé...

Olivier MARTIN

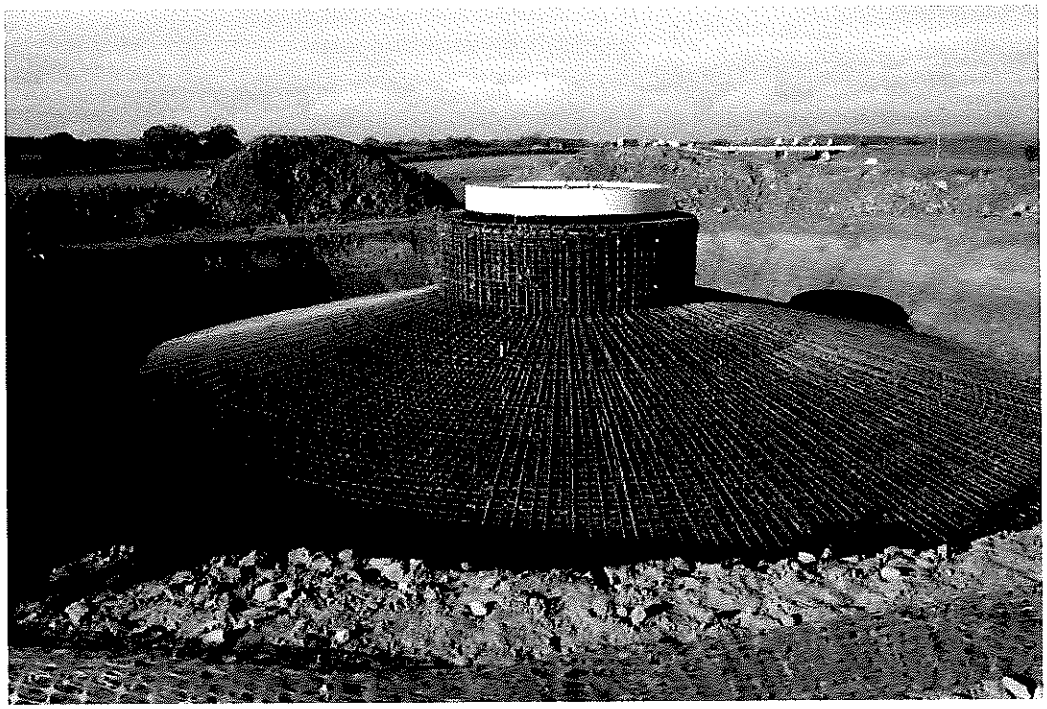

Photo, grandeur nature, de l'armature métallique d'un socle béton d'éolienne industrielle, ce socle de 1500 m3 de béton restera définitivement dans le sol, après démantèlement de la machine (retrait prévu sur une profondeur d'un mètre seulement).

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] NON au projet éolien de Varzay
De : Gilles Martin <giloutintin1259@gmail.com>
Date : 15/09/2019 18:04
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Manque de concertation

Non prise en compte de l'avis défavorable des élus, des scientifiques

Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane

Une zone sans vent – Un projet inefficace pour la cause environnementale

Le projet entrainera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens

Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximités

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet de parc éolien de Varzay (17460)
De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>
Date : 16/09/2019 10:59
Pour : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur C Lavalette.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pourquoi je suis contre le projet de Varzay

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.
Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3ième génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 200 m de haut comme envisagées à Varzay, apparait comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien font défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait de les promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (200 mètres de haut), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteint au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux

gites et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le KWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers

qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans .
Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoires pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.) , si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA)

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable contre ce projet de parc éolien.

Michel Broncard

19 rue des 4 vents

Simoussais

17700 St Pierre d'Amilly

Sujet : [INTERNET] Enquete Publique Projet Industriel VARZAY
De : "Boraud, Guillaume" <Guillaume.Boraud@Chubb.com>
Date : 16/09/2019 11:00
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

Ce projet éolien, comme souvent les projets éoliens, est une vaste fumisterie, imposée sans concertation à une population qui y est opposée.

Aucun dialogue constructif n'a été souhaité ni tenté par le promoteur.

Celui-ci tente de passer en force contre l'avis des élus, du Conseil Départemental des associations, des scientifiques et des riverains....

La démocratie est bafouée, le travail des élus piétiné par des commerciaux sans scrupules et nos paysages défigurés par des machines couteuses et inutiles à la Transition énergétique...

Pas d'éoliennes à Varzay si vous voulez préserver la paix dans les villages et continuer à voir des touristes dans la région.

Guillaume BORAUD
9 route des Marais
17150 ST THOMAS DE CONAC

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, dont le siège social est situé à La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont des filiales d'une société mère américaine et de Chubb Limited, société cotée au NYSE. Ces deux sociétés font partie du groupe de sociétés Chubb. Par conséquent, Chubb European Group SE et ACE Europe Life SE sont soumises à certaines lois et réglementations américaines, outre les restrictions concernant les sanctions adoptées par l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et les Etats qui sont susceptibles de leur interdire d'accorder des garanties ou de payer des sinistres à certains individus ou certaines entités ou à assurer certains types d'activités en rapport avec certains pays et territoires tels que l'Iran, la Syrie, la Corée du Nord, le Nord Soudan, Cuba et la Crimée.

This email (including any attachments) is intended for the designated recipient(s) only, and may be confidential, non-public, proprietary, and/or protected by the attorney-client or other privilege. Unauthorized reading, distribution, copying or other use of this communication is prohibited and may be unlawful. Receipt by anyone other than the intended recipient(s) should not be deemed a waiver of any privilege or protection. If you are not the intended recipient or if you believe that you have received this email in error, please notify the sender immediately and delete all copies from your computer system without reading, saving, printing, forwarding or using it in any manner. Although it has been checked for viruses and other malicious software ("malware"), we do not warrant, represent or guarantee in any way that this communication is free of malware or potentially damaging defects. All liability for any actual or alleged loss, damage, or injury arising out of or resulting in any way from the receipt, opening or use of this email is expressly disclaimed.

Sujet : [INTERNET] éoliennes
De : "Jacques Bachelier" <jacques.bachelier86260@gmail.com>
Date : 16/09/2019 11:10
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis absolument contre ce projet imbécile à tous égards et ne peux manquer de penser que le devoir de notre préfet est de le refuser. Je l'en remercie à l'avance.jb

Sujet : [INTERNET] Eoliennes en Charente maritime
De : "gauthier@delevingne.be" <gauthier@delevingne.be>
Date : 16/09/2019 18:49
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

En tant que belge habitant en Charente maritime je suis stupéfait de la quantité d'éolienne envisagées.
Outre l'inconfort et la destruction du paysage de votre belle région, je m'insurge contre le fait de concevoir une production INTERMITANTE d'électricité qui vous forcera à construire des centrales au gaz en plus des nucléaires.
Constatez l'impasse allemande qui compense avec des centrales au charbon !!!

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Gauthier de le Vingne
Chemin de la Piffeterie
Bussac sur Charente.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Varzay à l'attention de Monsieur Lavalette
De : Jérôme ARNAULD DES LIONS <jerome.arnauld-des-lions@orange.fr>
Date : 16/09/2019 23:54
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur,

Engagés depuis plus de 20 ans dans la restauration du château de Châtenet (Monument historique) sur la commune de Rétaud, à proximité de Varzay, nous avons appris avec une très grande inquiétude le projet d'implantations d'éoliennes sur la commune de Varzay.

Cet édifice comprend un donjon du XVIème siècle, classé Monument historique, tour de défense typique de cette époque et rare dans la région. Nous nous efforçons de sauvegarder cette tour, d'une hauteur de 11 mètres, qui a été très endommagé par le temps. Tous nos efforts seraient ruinés si une installation d'éoliennes venait encombrer le paysage dans la perspective de ce donjon. En effet, le monument lui-même serait dévalorisé dans ses vues avec une co-visibilité et son voisinage serait défiguré.

Une telle installation entrainerait une baisse d'intérêt pour ce lieu historique qui est resté dans un cadre de verdure indemne et remettrait en cause sa restauration et donc à moyen terme sa survie.

Pour ces différentes raisons, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis défavorable à cette installation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Colonel et Madame Jérôme Arnauld des Lions

Sujet : [INTERNET] à l'attention de M. Christian LAVALETTE
De : Pascale SOULISSE <pascale.soulisse@wanadoo.fr>
Date : 17/09/2019 11:01
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention du Commissaire enquêteur, Monsieur, Christian LAVALETTE,

PROJET EOLIEN de VARZAY

Bonjour,

Je suis **opposé** au projet éolien de Varzay, car ce projet industriel n**'a pas pris en compte la volonté des élus** du Conseil Municipal de Varzay.

Il n'a **jamais été clairement identifié** au départ, et le projet de 4 éoliennes est en fait une étape sur les 7 potentiellement prévues.

Ces implantations **détruiraient irrémédiablement nos paysages**, et **impacteraient le tourisme** de nos territoires.

Les promoteurs ont-ils prévus un "Fond de Compensation" pour la **dévalorisation des Biens immobiliers** ? NON... (perte: -30% à -40%) !!

De plus , les panneaux photovoltaïques ne sont pas autorisés partout par les Bâtiments de France et les services instructeurs. La présence d'un patrimoine remarquable, Eglise, Château etc.., fait que je ne comprendrais pas que ces ensembles industriels visibles à plusieurs kilomètres puissent avoir une autorisation !!

Les **effets sanitaires négatif**s des éoliennes sur les humains et les animaux n'ont pas été retenus comme des **problèmes de santé graves**. Pourtant ils sont avérés et certifiés par les scientifiques qui ont établis des rapports sur les conséquences de ces éoliennes.

L'implantation d'éoliennes à une distance minimale de **500m** n a pas été revue depuis des années, alors qu'entre temps la **taille des machines a doublé même triplé,** atteignant maintenant les **200 mètres**.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs .

Philippe SOULISSE

45 rue de SAINTES

17460 RIOUX

Sujet : [INTERNET] Projet d'implantation d'éoliennes, commune de Varzay
De : "DAUDET Guy" <daudetguy@orange.fr>
Date : 18/09/2019 17:47
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

EARL SAINTONGE FRUITIÈRE
39 rue de la Câlinerie
17810 PESSINES
tél 05 46 93 26 74
Fax 05 46 92 61 79

&

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél 06 12 63 90 32

Bonjour Mr LAVALETTE,

Veuillez trouver en pièces jointes tous les éléments qui nous soucient face au projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Varzay.

Nous vous remercions par avance de l'intention que vous pourrez y porter et de l'aide que vous nous rendrez.

Veuillez croire, en cette attente, à l'assurance de nos salutations distinguées.

M DAUDET

— Pièces jointes :

doc02718220190918163716.pdf	30 octets
doc02718120190918163706.pdf	30 octets
COURRIER EXPLICATIF.pdf	30 octets

Les chambres froides à Tuos/Pere contrôlée

Les Vergers

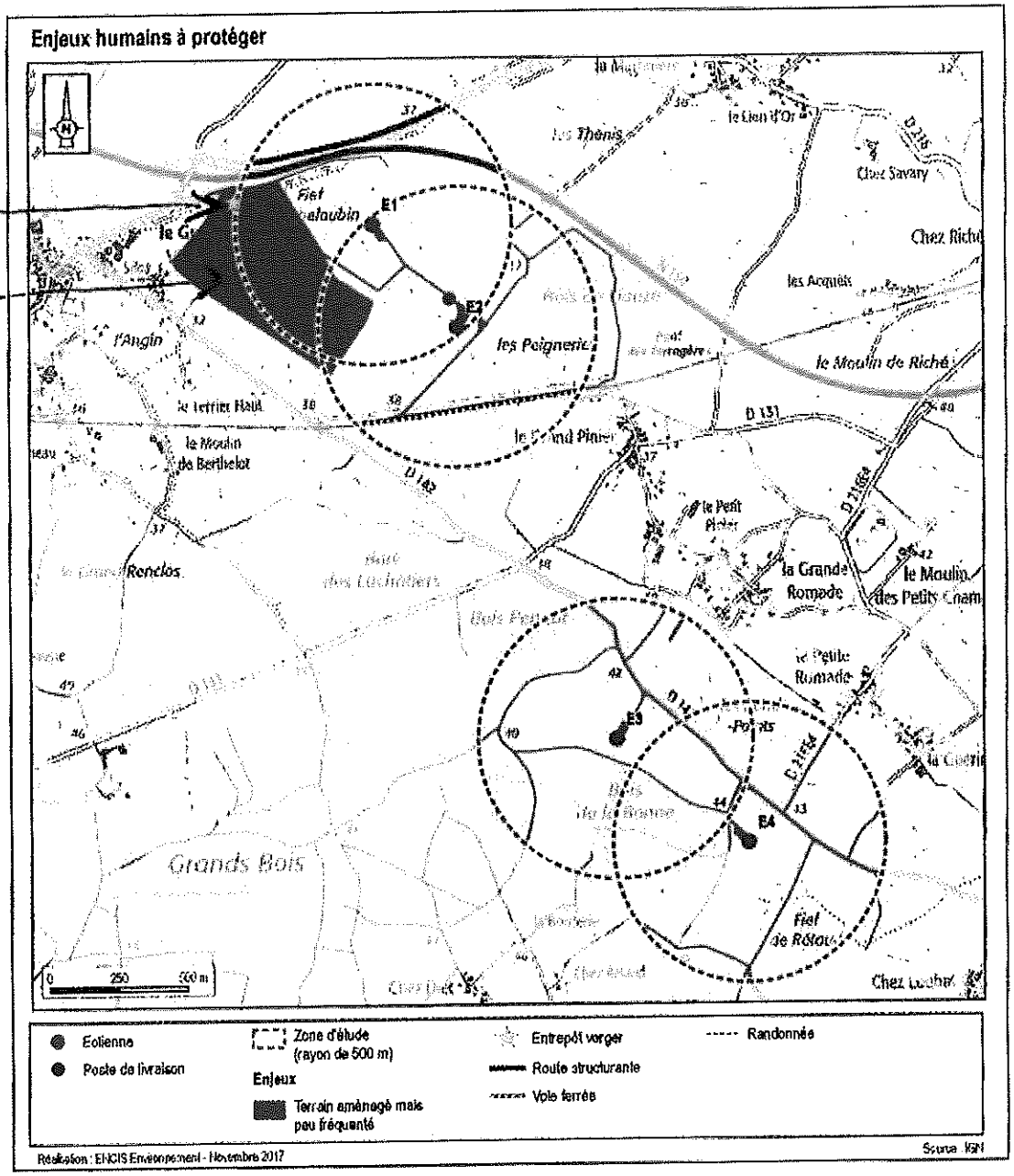

Carte 6 : Enjeux à protéger (Source : ENCIS Environnement)

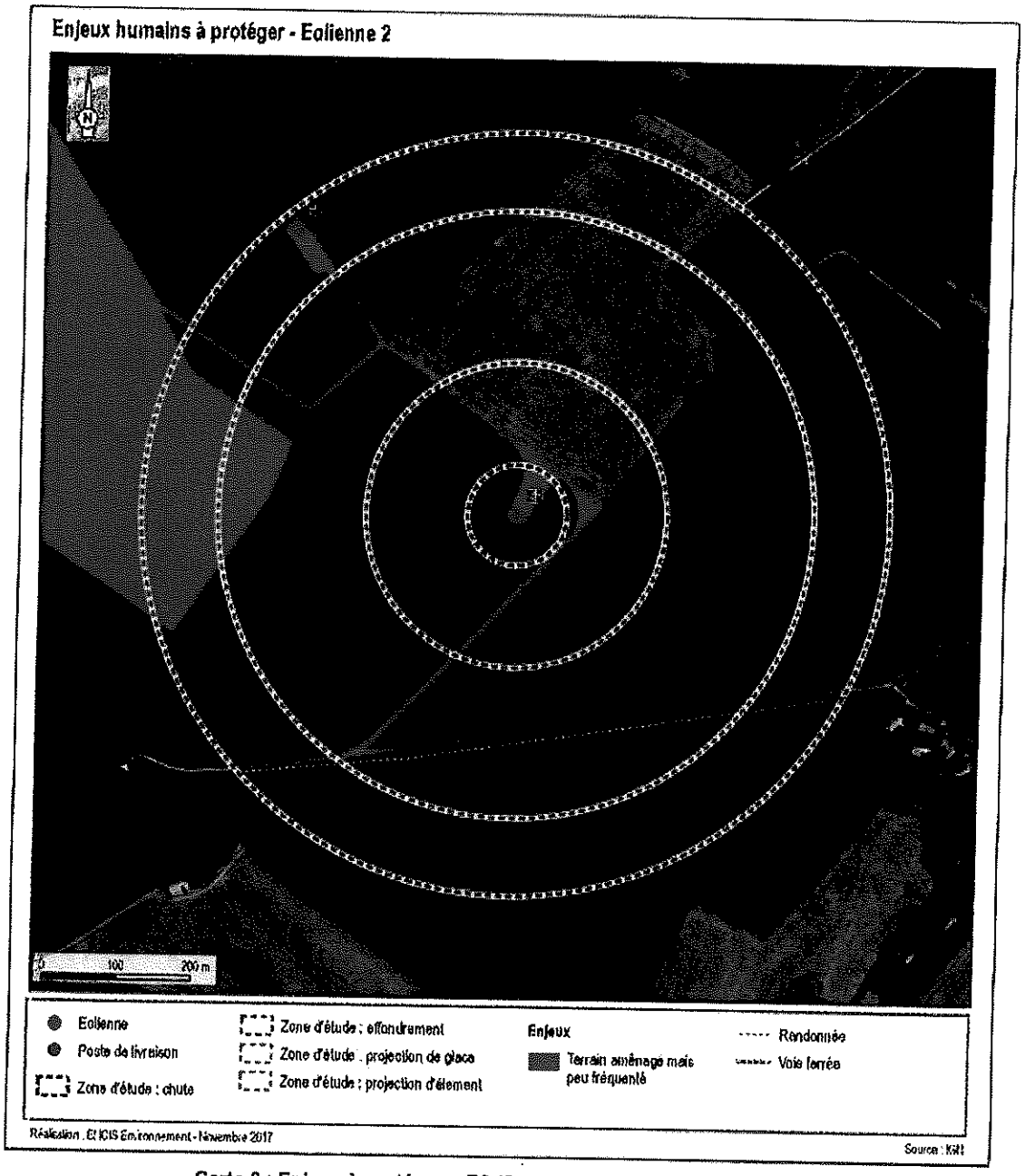

Carte 8 : Enjeux à protéger – E2 (Source : ENCIS Environnement)

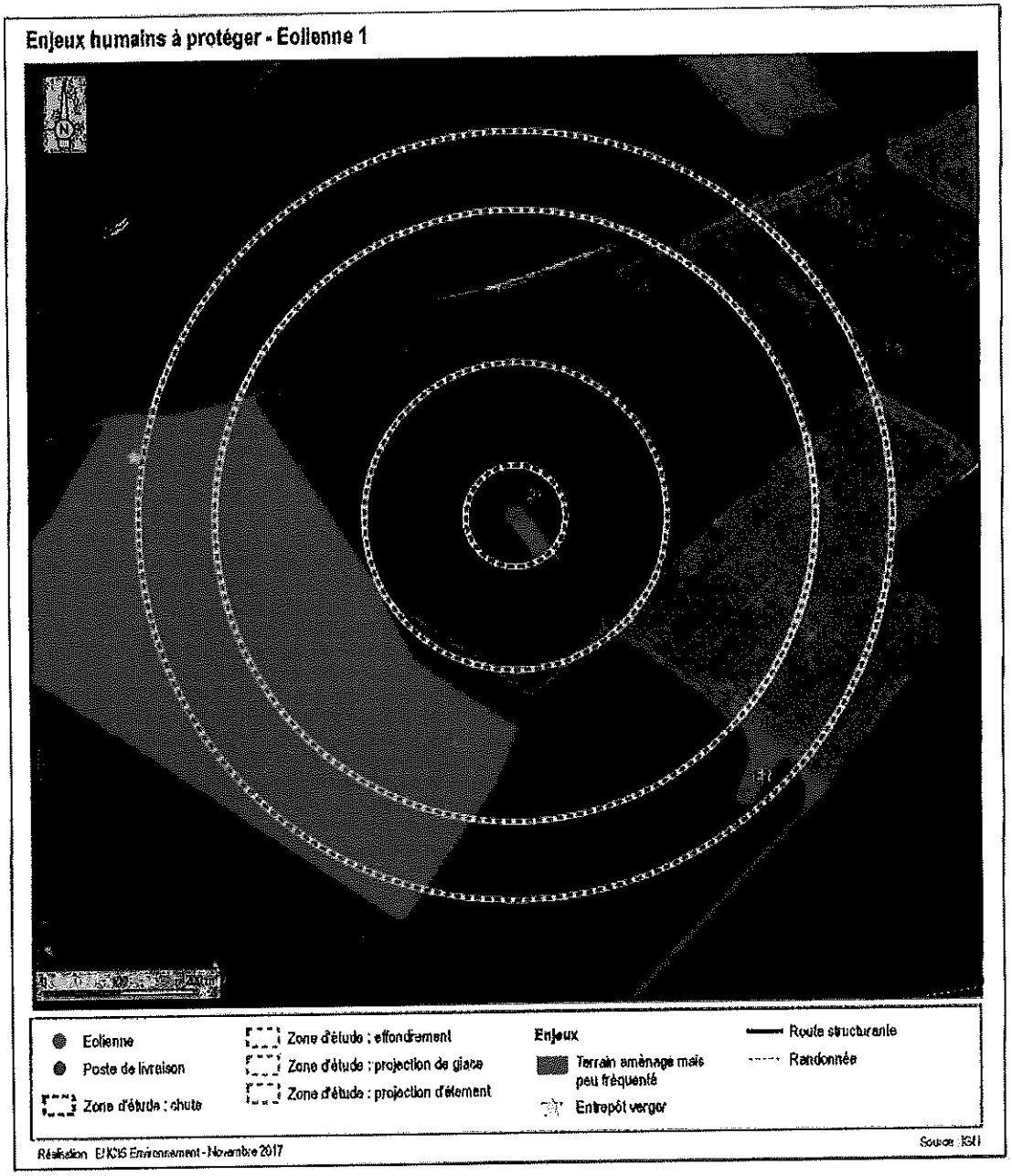

Carte 7 : Enjeux à protéger – E1 (Source : ENCIS Environnement)

Etude explicative

	VIGNE	VERGER INTENSIF POMMIER
TAILLE	30 à 40 h / ha	250 à 350 h / ha
ECLAIRCISSAGE	-	300 à 600 h / ha
RELEVAGE	20 h / ha	-
RECOLTE	3 h (mécanique)	550 à 750 h / ha
Moyenne / ha	**58 h / ha**	**1375 h / ha**

Ce tableau ne comporte que les travaux principaux correspondant aux TRAVAILLEURS SAISONNIERS.

Pour les TRAVAILLEURS PLEIN TEMPS, occupés pour tous les autres travaux, on compte

- un homme pour 15 ha de vigne
- Un homme pour 3 ha de verger intensif pommier.

Simulation pour 24 ha	**VIGNE**	**VERGER INTENSIF POMMIER**
Saisonnier	58 h x 24 ha = 1392 h	1375 h x 24 ha = 33000 h
Personnel plein temps	1650 h x 24/15 ha = 2640 h	1650 x 24/3 ha = 13200 h
Total h / 24 ha	**4032 h**	**46200 h**
Moyenne générale pour 1 ha	**168 h / ha / an**	**1925 h / ha / an**
A comparer à vos estimations sur 10 ha	**1680 h / an soit 1UTH / ha / an**	**19250 h / an soit 11,7 UTH / ha / an**

Le classement retenu par ABO WIND est mensongé et totalement erroné, classant le verger avec 1 travailleur pour 10 ha alors que le tableau nous prouve en moyenne 11,7 travailleurs pour 10 ha.

EARL SAINTONGE FRUITIERE
39 Rue de la Câlinerie
17810 PESSINES
Tél. 05.46.93.26.74 – Fax 05.46.92.61.79

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

Préfecture de la Charente-Maritime
A l'intention de Mr Christian LAVALETTE
38 Rue Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Pessines, le **mercredi 18 septembre 2019**

Objet : implantation d'éoliennes, commune de Varzay

Monsieur,

Nous sommes producteur de pommes à Varzay sur un verger de 24 ha, impasse de la pommeraie.

Nous sommes engagés dans trois chartes de qualité:
Production Fruitière Intégrée – Verger Éco responsable et Global Gap.

Nous employons toute l'année huit personnes dans ce verger et environ 60 saisonniers pendant les mois de juin (éclaircissage), aout – septembre et octobre (cueillette).

La société ABO Wind (44 Nantes) nous a écrit pour nous annoncer leur intention d'implanter une ferme éolienne dont deux de 200 m de haut à 200 et 300 m de nos vergers.

Nous avons de suite réagi à ces implantations en signifiant que la loi l'oblige à les situer à plus de 500 m des maisons, à l'intérieur desquelles les habitants sont protégés par des murs et une isolation ; alors que notre personnel ne peut être équipé d'aucune protection, tant pour le bruit, les infrasons, les risques de casse des pales, etc etc.... Nous ne voyons pas la possibilité de continuer l'exploitation de nos pommiers. Les enjeux humains sont trop grands.

Cette société se permet d'adapter à sa guise des documents officiels en les tournant à sa manière pour arriver à son but.

En effet, dans le plan AIDA de règlementation de prévention des risques et de protection de l'environnement, édité par le ministère de la transition écologique, au paragraphe A6 : les terrains non bâtis sont classés en 3 zones. Concernant nos vergers, ABO WIND a retenu la zone médiane : 1 personne pour 10 ha, alors que notre production est à minima de 10 personnes à l'ha. Nous vous produisons en annexe une étude explicative.

Notre exploitation se trouve bien dans une zone rurale potentiellement très fréquentée.

Nous leur avons écrit ce grave problème, ils ne nous ont bien sûre jamais répondu, se refusant à diffuser l'étude de dangers humains qui annulerait leur projet.

Nous avons depuis 30 ans implantés des haies brise-vent, apportant un mieux tant sur le plan écologique mais aussi beaucoup de bien être à nos salariés. Il a fallu une génération pour cette mise en place ; en un jour les éoliennes détruiraient le travail d'une vie.

En effet, vous n'ignorez pas qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel pour les travaux à l'extérieur ; de telles nuisances feraient fuir les plus courageux. Travailler 35 ou 40 h / semaine toute l'année dans cette atmosphère est en effet insoutenable.

EARL SAINTONGE FRUITIERE
39 Rue de la Câlinerie
17810 PESSINES
Tél. 05.46.93.26.74 – Fax 05.46.92.61.79

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

Nous avons d'ailleurs demandé à ABO Wind de nous indiquer l'adresse d'implantation d'éoliennes à proximité de verger intensif : après recherche, ils nous ont écrit ne pas en avoir trouvé. De notre coté, nous connaissons beaucoup d'arboriculteurs français et nous n'avons jamais vu une éolienne à moins de 1 ou plusieurs km d'un verger. Cependant, une étude attachée à ce parc éolien montre que la quasi-totalité du verger est dans le périmètre de risque de projection d'éléments et de glace. (Voir schémas en annexe)

Leur réponse est simple : il n'y a pas de loi pour nous l'interdire.

Aujourd'hui nous ne recherchons pas la récupération financière (dédommagement) mais seulement l'éloignement à au moins 1,5 km (conseil de la faculté de médecine, pour les habitations) de façon à maintenir le bien être de nos employés et garantir à nos clients tant en France, qu'à l'export la qualité de nos fruits (utilisation de détergent pour nettoyer les pales d'éoliennes).
Recruter et pérenniser des emplois pour des travaux à l'extérieur toute l'année n'est déjà pas chose facile, mais dans notre cas un employeur peut-il demander à son personnel (si celui-ci l'accepte) d'entrer dans cette zone à risque chaque jour ?

Si ces éoliennes venaient à être installés nos vergers ne seraient donc plus exploitables. Ce qui entrainerait le licenciement du personnel travaillant dans le verger ainsi que celui travaillant à l'emballage à la station fruitière. Que faire des chambres froides (stockage de 1 000 T de frigos atmosphères contrôlés sur le site de Varzay) ?

Dans cette idée, nous vous demandons d'intervenir afin que le projet éolien de Varzay ne voit pas jour ou soit tout pour le moins repoussé dans une zone céréalière, herbagère, ou forestière non occupée par des travailleurs arboricoles.

Nous restons à votre écoute, pour approfondir ce sujet.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

G. DAUDET N. DAUDET A. DAUDET C. PEROCHAIN

Pièces jointes :
- étude explicative des temps de travaux au verger
- Schémas des enjeux humains à protéger (3 feuilles)

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] VARZAY: enquête publique du projet éolien
De : "Yves Donon" <yves.donon@yahoo.fr>
Date : 18/09/2019 18:21
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant en SAINTONGE ROMANE , **je vous prie de prendre acte de mon avis totalement négatif sur le projet éolien de VARZAY.**

Ayant pris connaissance du dossier présenté par la SNC "Ferme éolienne de VARZAY", j'observe que ce projet créerait des dommages très importants aux populations, au tourisme et à l'environnement. Je tiens à souligner notamment les points suivants:

1/ Le promoteur ne tient absolument pas compte du rejet par les édiles des communes impactées par ce projet et du Conseil Départemental, dans une région en plein développement démographique et dynamique.

2/ La zone reconnue comme peu venteuse, oblige le promoteur à implanter des éoliennes de très grande hauteur (similaire à celle des éoliennes off-shore) et cela à proximité:
- d'un monument historique de grande valeur (moins de 1000m), l'église romane de Rétaud,
- d'écoles (moins de 1000m), d'habitations (moins de 600m) et d'exploitations agricoles (moins de 300m) sans aucune évaluation des risques, notamment sanitaires. Le principe de précaution s'impose.

3/ Le projet entrainera une chute de l'activité touristique et économique, ainsi que celle du marché de l'immobilier (évaluée déjà actuellement à 30%), sans aucune compensation financière.

4/ A ces arguments propres à notre territoire, l'éolien n'est pas une technologie d'avenir, car:
- de production intermittente (rendement ne dépassant pas les 25%) elle nécessite des moyens de production de compensation avec production de CO_2,
- elle ne serait pas rentable sans un prix du KWH acheté par EDF très supérieur au prix de marché...

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves DONON

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet EOLIEN de VARZAY
De : alain lavenant <alain.lavenant@sfr.fr>
Date : 18/09/2019 22:25
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'attention de monsieur C. Lavalette. Copie à monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur,
A la lecture du projet d'implantation de quatre éoliennes sur notre commune je m'interroge sur le bien fondé de cette annonce.
En effet ce projet a dans un premier temps été présenté au conseil municipal de ma commune, et a été refusé par la majorité du conseil, nous étions en 2016.
Pendant deux ans ,nous n'avons jamais entendu parlé d'une suite au projet . Mon épouse adjointe au maire n'a jamais entendu parler d'une reprise d'études sur une éventuelle implantation . Il faudra attendre qu'une réunion d'information décidée par le promoteur soit organisée à Varzay pour comprendre que ce projet avait été étudié d'une manière des plus obscures. Lors d'une réunion d"associations contre ce projet ,j'ai personnellement demandé au promoteur qui avait donné l'autorisation de poursuivre l'étude, aucune réponse ne m'a été donnée et ce devant plus de 300 personnes !.
Depuis cette date , les choses ont pris une orientation que nous ne pouvons pas accepter. Nous sommes devant une aberration de grande ampleur, pourquoi ?
Des éoliennes de 200 mètres de haut à 500 mètres d'habitations , à 800 mètres de villages, d'écoles, de monuments historiques de premier ordre.
200 mètres de hauteur car le couloir choisi est peu venteux à moindre hauteur ., Le village de Rétaud est particulièrement touché par ce genre de "ventilateur improductif " par son imposante stature, les habitants proches seront eux aussi pris dans l'ombre de ces monstres, et le pire, c'est la superbe église de Rétaud ,joyaux de l'art Roman qui va avoir comme fond d'écran cette machine.
A ce sujet je tiens à votre disposition un document officiel provenant des bâtiments de France signé par l' architecte de ce même office, refusant très clairement un tel projet. Toujours dans le même sujet , et avec tous les écrits officiels , les élus des communes voisines, les élus départementaux, sont tous contre ce projet.
Machine improductives , mais fort onéreuses pour le contribuable usager du fournisseur d'électricité , car tout le monde sait aujourd'hui que ces implantations sont financées par nous tous pour un résultat qui serait risible dans la mesure ou la production d'énergie est si faible que nous devons trouver d'autres sources de production (l'exemple de notre voisin Allemand est significatif, les centrales à charbons tournent à plein régime pour se substituer à la fermeture des centrales nuclaires) aujourd'hui, ou la préoccupation des Etats se porte sur le climat et sur la qualité de notre air, ce genre de politique est incompréhensible . Le nucléaire n'est peu être pas une énergie sans risque, mais depuis plus de 50 ans il nous offre notre indépendance et de plus il ne pollue pas , et n'a jamais provoqué d'incidents gravissimes sur notre territoire ..
N'oublions pas que des risques catastrophiques existent dans bien d'autre domaines.
Alors oui je m'oppose fermement à ce projet, qui si j'ai bien compris concerne trois ou quatre propriétaires terriens qui vont en retirer quelques revenus, mais qui vont à terme perdre complétement leurs terrains qui seront devenus stériles (des tonnes de béton enfouies dans le sol pour stabiliser ces engins de 200 mètres de hauteur avec des palmes qui tourneront à leurs extrémités à plus de 300 km/h (si le vent est supérieur à 25 k/m et inférieur à 70 k:m)
Pour conclure , j'espère très sincèrement que monsieur le PREFET fera preuve d'une grande sagesse pour ne pas autoriser ce genre d'aberration qui n'a rien d'écologique, bien au contraire. SOYONS LOGIQUES, nous avons une totale autonomie de production électrique, nous exportons même notre surproduction .
Je vous remercie de votre écoute , et vous prie de recevoir mes plus respectueuses salutations

alain lavenant